



Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Distr. générale
8 avril 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Trente-sixième réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

New York, 24-28 juin 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Suivi des conclusions de la trente-cinquième réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
5. Progrès accomplis dans l'harmonisation des méthodes de travail et des pratiques des organes créés en vertu d'instruments internationaux.
6. Activités intersessions, y compris les réunions conjointes avec d'autres mécanismes.
7. Application par les organes créés en vertu d'instruments internationaux des Principes directeurs relatifs à la lutte contre l'intimidation ou les représailles (Principes directeurs de San José).
8. Application par les organes créés en vertu d'instruments internationaux des Principes directeurs relatifs à l'indépendance et à l'impartialité des membres des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (Principes directeurs d'Addis-Abeba).
9. Consultations avec des États parties, des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile.
10. Modalités et organisation des futures réunions des présidentes et présidents.
11. Autres affaires.
12. Questions diverses.
13. Adoption des conclusions de la trente-sixième réunion.



Annotations

1. Ouverture de la réunion

La trente-sixième réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sera ouverte par un(e) représentant(e) du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

2. Élection du Bureau

Le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) seront élu(e)s à l'ouverture de la réunion, suivant le principe établi du roulement décidé par les présidentes et présidents.

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Les présidentes et présidents adopteront l'ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document. Ils adopteront également le projet de programme de travail et examineront les éventuelles questions d'organisation.

4. Suivi des conclusions de la trente-cinquième réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Les présidentes et présidents examineront en priorité les conclusions figurant dans leur rapport sur la trente-cinquième réunion ([A/78/354](#)).

5. Progrès accomplis dans l'harmonisation des méthodes de travail et des pratiques des organes créés en vertu d'instruments internationaux

Les présidentes et présidents se pencheront sur les dernières évolutions des méthodes de travail des organes créés en vertu d'instruments internationaux et sur les efforts qui ont été déployés pour les harmoniser, notamment la réunion informelle organisée à Madrid (21-23 février 2024).

6. Activités intersessions, y compris les réunions conjointes avec d'autres mécanismes

Les présidentes et présidents discuteront des résultats de leurs dernières activités intersessions, y compris des réunions qu'ils ont tenues avec la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail et le Comité de coordination des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, et étudieront les priorités des activités intersessions à venir.

7. Application par les organes créés en vertu d'instruments internationaux des Principes directeurs relatifs à la lutte contre l'intimidation ou les représailles (Principes directeurs de San José)

Les présidentes et présidents examineront la note du secrétariat intitulée « Pratiques des organes conventionnels des droits de l'homme en matière de lutte contre l'intimidation et les représailles et recensement des questions appelant des mesures complémentaires de la part des présidentes et présidents » ([HRI/MC/2024/2](#)).

8. Application par les organes créés en vertu d'instruments internationaux des Principes directeurs relatifs à l'indépendance et à l'impartialité des membres des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (Principes directeurs d'Addis-Abeba)

Les présidentes et présidents rendront compte de l'application, par leurs organes respectifs, des Principes directeurs relatifs à l'indépendance et à l'impartialité des membres des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (Principes directeurs d'Addis-Abeba) et discuteront de cette question.

9. Consultations avec des États parties, des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile.

Au paragraphe 39 de sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a encouragé les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à multiplier les possibilités d'interaction lors des réunions annuelles des présidentes et présidents de ces organes avec les États parties à tous les traités relatifs aux droits de l'homme, en vue d'instaurer un cadre de dialogue ouvert et formel.

Au titre du présent point de l'ordre du jour, les présidentes et présidents tiendront des consultations avec des États, de hauts fonctionnaires de l'ONU, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile.

10. Modalités et organisation des futures réunions des présidentes et présidents

Dans le but d'améliorer encore l'efficacité et l'efficacéité de leurs réunions annuelles, les présidentes et présidents examineront les modalités de fonctionnement et l'organisation de leurs futures réunions.

11. Autres affaires

À leur trente-cinquième réunion, les présidentes et présidents ont demandé l'ajout, à l'ordre du jour de leur réunion annuelle, de ce point permanent, dans le cadre duquel ils discuteront des questions administratives qui les concernent eux et tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

12. Questions diverses

Les présidentes et présidents examineront, le cas échéant, toute autre question intéressant les travaux des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

13. Adoption des conclusions de la trente-sixième réunion

Les présidentes et présidents adopteront le projet de conclusions de leur trente-sixième réunion, y compris, selon qu'il conviendra, les recommandations à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session.
